

Ville d'Ottawa

Avis de proposition de modification au Règlement de zonage

Conformément à la *Loi sur l'aménagement du territoire* dans son application à la Ville d'Ottawa, nous vous avisons par la présente que la Ville d'Ottawa propose de modifier le Règlement de zonage 2008-250 afin de permettre un nouveau type d'utilisation, la production de cannabis, dans certains secteurs d'Ottawa.

TERRAINS TOUCHÉS PAR LA PROPOSITION

La modification de zonage consistera à ajouter une définition au règlement et une nouvelle utilisation du sol, par conséquent à l'échelle de la ville; cette utilisation ne sera toutefois autorisée que dans certains secteurs.

OBJET ET EFFET DE LA MODIFICATION PROPOSÉE

Il s'agit d'une modification de zonage présentée par la Ville à la demande du Conseil. Cette modification rendra le règlement de zonage conforme à la *Loi sur le cannabis* L.C. 2018, ch. 16, du gouvernement fédéral et à la *Loi sur le cannabis* L.O. 2017, ch. 26, annexe 1 du gouvernement provincial, deux lois qui légalisent et réglementent la production, la vente, la possession et la consommation de produits du cannabis. Actuellement, le règlement de zonage ne contient que certaines dispositions relatives aux « installations de production de marijuana à des fins médicales ». La date d'entrée en vigueur de la légalisation du cannabis au Canada ayant été fixée au 17 octobre 2018, cette modification vise à permettre les utilisations de production de cannabis dans des secteurs appropriés.

Le rapport sur la modification au Règlement de zonage devrait être présenté au Comité de l'urbanisme le 25 avril 2019, au CAAR le 2 mai 2019 et au Conseil municipal le 9 mai 2019.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour obtenir plus d'information sur la modification proposée au zonage, y compris sur les moyens de protéger votre droit d'appel, veuillez communiquer avec :

Jacob Saltiel, chef de projet
Planification, Infrastructure et Développement économique
110, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1P 1J1
Tél. : 613-580-2424, poste 13465
Courriel : Jacob.saltiel@ottawa.ca

EXIGENCES DE SOUMISSION

La Ville d'Ottawa aimerait connaître votre point de vue sur la présente proposition. Veuillez transmettre vos commentaires à l'urbaniste susmentionnée par la poste, par

téléphone, par télécopieur ou par courriel au plus tard le 22 février 2019. Les commentaires reçus seront pris en compte lors de l'examen de la proposition.

Fait à Ottawa le 25 janvier 2019

110 Laurier Avenue West, Ottawa ON K1P 1J1 Mail code: 01-14
110, av. Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1P 1J1 Courrier interne : 01-14

Visit us: Ottawa.ca/planning
Visitez-nous : Ottawa.ca/urbanisme